

Bruxelles, le 23 août 2022
(OR. en)

11856/22
ADD 1

COH 74
SOC 467
PECHE 287
CADREFIN 132
JAI 1098
SAN 488
DELECT 134

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	22 août 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	C(2022) 5503 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION complétant le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la définition des coûts unitaires et l'établissement de montants pour un financement non lié aux coûts de certaines opérations facilitant l'intégration des jeunes sur le marché du travail, l'éducation et la société dans le cadre de l'initiative «Aim, Learn, Master, Achieve» (ALMA)

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2022) 5503 final - ANNEXE.

p.j.: C(2022) 5503 final - ANNEXE



Bruxelles, le 5.8.2022
C(2022) 5503 final

ANNEX

ANNEXE

du

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION

complétant le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la définition des coûts unitaires et l'établissement de montants pour un financement non lié aux coûts de certaines opérations facilitant l'intégration des jeunes sur le marché du travail, l'éducation et la société dans le cadre de l'initiative «Aim, Learn, Master, Achieve» (ALMA)

ANNEXE

Conditions de remboursement de la contribution de l'Union aux programmes conformément aux articles 94, paragraphe 4, et 95, paragraphe 4, du règlement (UE) 2021/1060 sur la base des coûts unitaires et du financement non lié aux coûts pour les opérations bénéficiant d'un soutien au titre de l'initiative «ALMA»

1. Types d'opérations couvertes par le remboursement sur la base des coûts unitaires et des financements non liés aux coûts

Les opérations soutenues par le Fonds social européen plus (FSE +) visant à promouvoir la mise en œuvre de l'initiative d'inclusion active ALMA (Aim-Learn-Master-Achieve)¹ dans le but de donner aux jeunes défavorisés âgés de 18 à 29 ans les moyens de trouver un emploi, un apprentissage ou de reprendre une formation et, partant, de réintégrer la société (ci-après les «opérations ALMA»). Dans des cas dûment justifiés, l'autorité de gestion peut décider d'étendre l'âge du groupe cible aux jeunes défavorisés âgés de 15 à 17 ans.

Les opérations ALMA se déroulent en trois phases:

1. Préparation: les participants recevront une formation et un accompagnement intensifs sur mesure dans leur État membre d'origine afin de les préparer à un séjour à l'étranger.
2. Mobilité: les participants passent deux à six mois dans un autre État membre, intégré dans l'environnement de travail d'une entreprise ou d'une institution. Cette phase doit représenter au moins 30 % de la durée totale prévue de l'opération.
3. Action de suivi: À leur retour, un soutien continu aidera les participants à utiliser leurs compétences nouvellement acquises dans leur État membre d'origine pour obtenir un emploi ou poursuivre leurs études.

¹ <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1549&langId=en>

Les montants et conditions définis ne s'appliquent pas aux programmes qui ont mis en place leurs propres options simplifiées en matière de coûts ou financements non liés à des régimes de coûts conformément à l'article 94, paragraphe 2, ou à l'article 95, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1060, respectivement, pour ce type d'opérations.

2. Définition des coûts unitaires et financement non lié aux coûts

La définition de l'indicateur déclenchant le paiement, l'unité de mesure et le montant des coûts unitaires figurent à l'appendice 1. Les montants journaliers sont comptés par jour calendrier et s'appliquent également aux participants qui abandonnent prématurément l'opération.

Les conditions à remplir, les résultats à atteindre, l'unité de mesure correspondante et le montant du financement non lié aux coûts sont indiqués à l'appendice 2.

3. Ajustements

Les montants sont fixés pour les parties d'une opération qui sont réalisées au cours de l'année 2022. Ils sont ajustés en fonction des niveaux de prix et de l'inflation en utilisant les indices Eurostat propres à chaque État membre pour l'inflation annuelle tirés de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)² pour les années suivantes. Les montants sont actualisés une fois par an et le nouveau montant s'applique aux parties d'une opération mises en œuvre au cours de la nouvelle année civile.

² <https://ec.europa.eu/eurostat/web/hicp/overview>

APPENDICE 1 — Remboursement sur la base des coûts unitaires

1) Définition de l'indicateur déclencheur du paiement

Jeunes défavorisés âgés de 15 à 29 ans qui participent à une opération ALMA.

2) Unité de mesure

Nombre de jours de participation à n'importe quelle phase de l'opération (phase de préparation, de mobilité et de suivi) par personne.

3) Montants

Les coûts unitaires journaliers par participant s'appliquent de la même manière pour les trois phases de l'opération. Les montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous en référence à l'État membre dans lequel le bénéficiaire met en œuvre l'opération.

Tableau 1 — Coûts unitaires de base par jour (en EUR):

AT	BE	BG	CY	CZ	DE	DK	EE	EL
80,53	77,45	31,92	59,24	46,37	77,61	86,91	50,34	50,80
ES	FI	FR	HR	HU	IE	IT	LT	LU
109,20	78,19	73,00	41,09	41,80	90,51	66,31	49,78	121,23

LV	MT	NL	PL	PT	RO	SE	SI	SK
44,75	56,87	80,34	37,41	54,10	38,65	79,64	69,44	47,98

APPENDICE 2 — Remboursement sur la base de montants de financement non liés aux coûts

1) Complément pour les participants se rendant dans un État membre où le coût de la vie est plus élevé

Un montant supplémentaire journalier est appliqué, pour la phase de mobilité, aux participants à une opération ALMA qui passent leur séjour professionnel à l'étranger dans un État membre où le coût de la vie est plus élevé que celui dans lequel les autres phases de l'opération ont lieu. Ce complément s'applique aux particules provenant d'États membres des groupes 2 et 3 vers les États membres des groupes 1 et 2, respectivement, conformément aux tableaux 2 à 4 ci-dessous.

Tableau 2 — Classement des États membres en groupes

État membre	Groupe 1	DK	FI	IE	LU	SE						
	Groupe 2	AT	BE	CY	DE	EL	ES	FR	IT	MT	NL	PT
	Groupe 3	BG	CZ	EE	HR	HU	LT	LV	SI	SK	PL	RO

	3											
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau 3 (en EUR) — montant complémentaire journalier pour la phase de mobilité des opérations se déroulant en BG, CZ, EE, HR, HU, LT, LV, PL, RO, SI et SK

État membre dans lequel les opérations ALMA ont lieu	BG	CZ	EE	HR	HU	LT	LV	PL	RO	SI	SK
Phase de mobilité se déroulant dans un État membre du groupe 2	5,00	7,27	7,89	6,44	6,55	7,80	7,01	5,86	6,06	10,88	7,52
Phase de mobilité se déroulant dans un État membre du groupe 1	11,86	17,23	18,71	15,27	15,54	18,50	16,63	13,90	14,36	25,81	17,83

Tableau 4 (en EUR) — montant complémentaire journalier pour la phase de mobilité des opérations se déroulant en AT, BE, CY, DE, EL, ES, FR, IT, MT, NL et PT

État membre dans lequel les opérations ALMA ont lieu	AT	BE	CY	DE	EL	ES	FR	IT	MT	NL	PT
Phase de mobilité se déroulant dans un État membre du groupe 1	14,97	14,39	11,01	14,42	9,44	20,29	13,57	12,32	10,57	14,93	10,05

2) Complément facultatif pour les participants qui perçoivent une indemnité du bénéficiaire

Les montants indiqués dans le tableau 5 ci-dessous sont appliqués aux participants qui reçoivent du bénéficiaire le même montant qu'une indemnité journalière. Ce complément peut être appliqué à une, deux ou les trois phases de l'opération. Pour la phase de mobilité, le montant de l'État membre d'accueil s'applique.

Tableau 5 – Complément facultatif pour les participants qui perçoivent une indemnité du bénéficiaire

AT	BE	BG	CY	CZ	DE	DK	EE	EL
42,29	40,45	6,94	26,65	16,43	38,65	50,49	18,84	13,47
ES	FI	FR	HR	HU	IE	IT	LT	LU

24,68	40,90	37,09	12,01	9,62	41,96	28,22	12,47	59,76
LV	MT	NL	PL	PT	RO	SE	SI	SK
13,46	25,24	40,46	11,71	16,48	6,33	40,23	23,12	13,35

3) Complément pour les participants retenus

Un montant supplémentaire journalier est appliqué pour le nombre de jours de participation de la personne concernée à une opération ALMA pour tous les participants qui trouvent un emploi, s'inscrivent ou reprennent une formation, un enseignement ou un programme sur le marché du travail dans les 6 mois suivant leur sortie de l'opération ALMA.

Tableau 6 — Supplément journalier pour les participants ayant remporté des succès en fonction de l'État membre dans lequel se déroule la phase préparatoire (en EUR):

AT	BE	BG	CY	CZ	DE	DK	EE	EL
6,44	6,20	2,55	4,74	3,71	6,21	6,95	4,03	4,06
ES	FI	FR	HR	HU	IE	IT	LT	LU
8,74	6,25	5,84	3,29	3,34	7,24	5,30	3,98	9,70

LV	MT	NL	PL	PT	RO	SE	SI	SK
3,58	4,55	6,43	2,99	4,33	3,09	6,37	5,56	3,84